

---

Jour de séance 25

le mercredi 15 février 2017

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 16 décembre 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires de se garder de discuter de politiques pendant la présentation d'invités.

---

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 12.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :  
44, *Loi sur la gouvernance locale* ;  
45, *Loi sur l'urbanisme* ;  
46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme*.

---

M. Jeff Carr donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des

niveaux de dotation en personnel et de l'inventaire du matériel dans chacun des dépôts d'entretien du ministère des Transports et de l'Infrastructure dans la province du Nouveau-Brunswick pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

M. Coon donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les contrats suivants ainsi qu'une liste des soumissionnaires non retenus pour l'exécution de chacun de ces contrats :

Shannex, Fredericton, 2008 (contrat de cinq ans) ;  
Shannex, Quispamsis, 2008 (contrat de cinq ans) ;  
Shannex, Riverview, 2008 (contrat de cinq ans) ;  
Villa Beauséjour, Caraquet, 2010 ;  
foyer de soins Villa Maria, Saint-Louis de Kent, 2014 ;  
Victoria Glen Manor, Perth-Andover, 2015.

M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 16 février 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motion 20.

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 20.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 16 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 44, 45 et 46 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42 et 31 sera appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

---

Le projet de loi 41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi concernant la protection des animaux*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président de la Chambre demande que M. K. MacDonald retire toute mention du terme « menteur ». Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 7.